



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



**PROJET PAJESS : PROJET D'APPUI À LA JEUNESSE TUNISIENNE À TRAVERS  
L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE**



\*\*\*\*

**APPEL À CANDIDATURE**

**SÉLECTION DES ASSOCIATIONS POUR ASSURER  
L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ENTREPRENEURS EN  
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU GOUVERNORAT DE  
L'ARIANA**

**2020**

## Table des matières

1. Contexte .....	3
2. Objectifs.....	4
3. Champ d'application de l'appel à candidature.....	4
3.1. Eligibilité .....	4
3.2. Profil des participants.....	5
3.3. Phases de formation.....	5
3.3.1. Formation des accompagnateurs.....	5
3.3.2. Formation des groupes de jeunes intéressés à l'entrepreneuriat social et solidaire .....	5
4. Participation au concours d'appel à projets.....	6
5. Contrat de subvention.....	6
6. Constitution des dossiers et procédure de soumission .....	6
6.1. Constitution du dossier de candidature .....	6
6.2. Soumission des dossiers de candidatures .....	7
6.3. Vérification administrative des demandes reçues .....	7
7. Sélection des candidatures.....	7
7.1. Critères de sélection :.....	7

## 1. Contexte

De nos jours, le développement économique local (DEL) est une approche beaucoup adoptée dans les stratégies nationales de développement et de plus en plus expérimentée au niveau des délégations, localités et communautés en vue de faire face aux différents défis de la mondialisation et de la dynamique de la décentralisation. En effet, le DEL reflète un processus de participation et de dialogue au niveau local permettant de formuler des réponses coordonnées et multisectorielles, mieux adaptées aux besoins des communautés et favorisant une meilleure qualité de vie des citoyens, hommes et femmes.

En matière d'emploi, le DEL contribue directement à **cibler les secteurs disposant d'un potentiel économique au niveau d'un territoire précis**, de relier l'emploi à la compétitivité de l'entreprise, de renforcer les capacités des acteurs locaux et d'accorder une priorité absolue à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Concrètement, le DEL se base sur un **diagnostic territorial** permettant de disposer d'une analyse pertinente, qualitative et quantitative, des opportunités économiques en relation avec les enjeux sociaux, environnementaux et même-politiques d'un territoire au regard du développement durable. Ce diagnostic servira ainsi de référence pour un processus de mobilisation – participation – implication des parties prenantes au niveau local dans l'identification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives innovantes retenues.

En Tunisie, le pays souffre depuis de longues dates de disparités entre les régions et d'un taux élevé de chômage (touchant particulièrement auprès d'une jeunesse instruite) que la crise économique et financière mondiale est venue aggraver et que la révolution de 2011 est venue chercher à résoudre. L'incapacité actuelle de fournir suffisamment d'opportunités d'emploi notamment dans les régions les plus défavorisées ainsi que la persistance des tensions sociales contribuent en grande partie à la récession que connaît l'économie tunisienne.

Le plan quinquennal de développement 2016-2020 a placé l'économie sociale et solidaire au centre des politiques à promouvoir pour résoudre ces problèmes. De par sa vocation locale, l'économie sociale et solidaire est une économie de proximité. Elle ne peut être développée sans une approche territoriale, partenariale et participative. Ainsi, les stratégies DEL acquièrent une importance de plus en plus grandissante notamment en vue de promouvoir des initiatives innovantes et structurantes en matière d'économie sociale et solidaire.

Dans ce cadre, l'OIT à travers le projet PAJESS « **Projet d'Appui à la Jeunesse tunisienne à travers l'Entrepreneuriat Social et Solidaire** » financé par le Grand-Duché du Luxembourg pour les années 2019-2021 et en partenariat avec le Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi, entend former des associations de la société civile capables de sensibiliser les jeunes à l'importance de l'entrepreneuriat social et solidaire, de former et d'accompagner les entrepreneurs potentiels dans les différentes phases de leurs projets.

A travers ce processus, l'OIT ambitionne de créer un noyau d'organisations capables de jouer le rôle d'incubateurs d'entreprises sociales et solidaires dans la région de l'Ariana.

## 2. Objectifs

L'objectif visé de cet appel à candidature est de sélectionner des associations qui vont suivre une formation technique sur l'accompagnement des entreprises sociales et solidaires.

Ces associations seront appelées par la suite à:

- Sensibiliser une population de jeunes à l'entrepreneuriat social et solidaire
- Préparer avec au moins 5 jeunes une ou plusieurs idées de projets en économie sociale et solidaire susceptibles de participer à l'appel à projets et les accompagner dans la phase de pré-lancement
- Accompagner ces jeunes dans la phase de lancement de leurs projets, une fois ces projets retenus pour le financement, et assurer l'accompagnement post-crédation.

L'appel à projet sera lancé ultérieurement pour sélectionner les 10 meilleures idées de projets qui vont bénéficier d'une subvention.

## 3. Champ d'application de l'appel à candidature

### 3.1. Eligibilité

Sont éligibles à participer à cet appel à candidatures:

- Les associations du droit privé au sens défini par le Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations. Les associations devraient avoir une domiciliation dans le gouvernorat de l'Ariana pour une durée minimale de deux ans.
- Ces associations seront directement chargées de la préparation et de la gestion de l'action et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire ;
- Ces associations doivent cumuler une expérience établie dans le domaine visé par la proposition (inclusion économique et sociale, développement local, création d'emploi) de **minimum une année**.

Ne peuvent participer à ce présent appel à candidatures, les associations :

(a) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

(b) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée (c'est-à-dire contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause leur moralité professionnelle ;

(c) qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que l'OIT peut justifier;

(d) qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays ;

(e) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;

(f) qui se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre de leur participation à l'appel à projets ou n'ont pas fourni ces renseignements;

(g) qui ont tenté de se procurer des informations confidentielles ou d'influencer le comité de sélection au cours de la procédure d'évaluation de l'appel à projets.

Les associations doivent présenter une **déclaration sur l'honneur** suivant le modèle ci-joint, (annexe3) attestant qu'ils ne se trouvent pas dans les situations prévues aux points a) à g) ci-dessus.

## 3.2. Profil des participants

Les associations intéressées par cet appel à candidature doivent présenter deux CVs justifiés de participants, dont un bénéficiaire du programme Service Civil Volontaire (SCV), ayant des prérequis dans au moins une des thématiques suivantes:

- Thématiques liées aux Soft skills :
- Accompagnement en entrepreneuriat social et solidaire
- Et/ou accompagnement des entrepreneurs
- Insertion économique et sociale

Ces participants seront formés et appelés à accompagner/former des jeunes pour la création de leurs entreprises sociales et solidaires et donc doivent être disponibles pour assurer la mission.

Une lettre d'engagement de disponibilité sera signée par les participants sélectionnés pour la formation (Annexe 5).

## 3.3. Phases de formation

### 3.3.1. Formation des accompagnateurs

Les associations retenues bénéficieront d'une formation organisée par le projet PAJESS au profit des accompagnateurs proposés.

### 3.3.2. Formation des groupes de jeunes intéressés à l'entrepreneuriat social et solidaire

Afin de mettre en pratique les acquis de la formation en accompagnement des entreprises sociales et solidaires, les associations formées s'engagent à participer à une campagne de sensibilisation des jeunes dans le gouvernorat de l'Ariana, de prendre en charge au moins un groupe de 5 jeunes à former, à accompagner et à préparer le plan d'affaires d'un projet qui devra participer au concours des idées de projet.

Les associations ayant un projet retenu pour le financement auront à faire une proposition de plan d'action pour un contrat de subvention avec le BIT ayant pour finalité la mise en place du projet et l'accompagnement post-crétion.

## 4. Participation au concours d'appel à projets

- Les associations ayant suivi à la formation doivent participer par au moins un projet au concours des plans d'affaires
- Les associations dont un groupe de jeunes aura remporté un des dix prix du concours bénéficieront d'un appui financier de la part du BIT sous forme de subvention et ce pour l'accompagnement à la mise en place du projet.

## 5. Contrat de subvention

Les associations, dont un groupe de jeunes aura remporté un prix parmi les dix lauréats, devront présenter leur demande de subvention selon les formulaires présentés par le BIT et ce pour la mise en place et l'accompagnement post-crétion du projet.

L'association bénéficiera d'une subvention du projet PAJESS pour le financement du projet d'entreprise sociale et solidaire, versée sur tranches en fonction de l'état d'avancement.

## 6. Constitution des dossiers et procédure de soumission

### 6.1. Constitution du dossier de candidature

L'association intéressée par le présent appel à candidatures devrait soumettre un dossier comportant :

#### a. Un dossier administratif avec les pièces suivantes :

- Une copie de la publication de la création de l'association au Journal Officiel de la République Tunisienne
- Une copie des statuts de l'association
- Une copie du dernier rapport moral
- Une copie du dernier rapport financier certifié
- Procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale
- Justification de la domiciliation de l'association dans le gouvernorat de l'Ariana
- Affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Une copie de l'immatriculation fiscale

#### b. Un dossier technique se composant des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature selon le modèle proposé dûment rempli (Annexe 1)
- Liste des participants avec CVs justifiés des personnes ressources (formateurs). (Annexe 2)
- La déclaration sur l'honneur de l'association (Annexe 3)
- La liste de contrôle dûment remplie (Annexe 4)

Les formulaires peuvent être téléchargés à partir du site du système des Nations Unies en Tunisie : [www.onu.tn](http://www.onu.tn) ou le site de l'Aneti : [www.emploi.nat.tn](http://www.emploi.nat.tn) ; ou le site du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi : [www.mfpe.gov.tn](http://www.mfpe.gov.tn) ou à partir du site de Jamaity : [www.jamaity.org](http://www.jamaity.org);

ou le site Chabaka : [www.chabaka.tn](http://www.chabaka.tn).

## 6.2. Soumission des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature (dossiers administratifs et formulaires ci-dessus indiqués) devront être soumis par mail, au plus tard, le 3 février 2020, à 16h00, aux adresses suivantes : [frikha@ilo.org](mailto:frikha@ilo.org) et [battikh@ilo.org](mailto:battikh@ilo.org)

Les questions relatives à cet appel à candidatures doivent être adressées avant le 27 janvier 2020 à l'adresse électronique suivante : [frikha@ilo.org](mailto:frikha@ilo.org)

### **Important :**

1. Les pièces administratives peuvent être présentées en arabe ou en français. **Les dossiers administratifs incomplets feront l'objet d'une réserve qui devra être enlevée avant le 06 février 2020.**
2. **Tout dossier envoyé hors délais sera systématiquement rejeté**

## 6.3. Vérification administrative des demandes reçues

A la réception des demandes, le comité de sélection effectuera une première vérification administrative des pièces fournies dans le dossier de demande. Les dossiers incomplets feront l'objet d'une réserve auprès de l'association, qui aura un délai au 06 février pour soumettre les pièces manquantes.

Les associations ayant soumissionné dans le cadre de l'appel à proposition vont être notifiées des résultats de l'évaluation.

# 7. Sélection des candidatures

## 7.1. Critères de sélection :

Le comité de sélection fera la sélection des candidatures selon une grille prédéfinie.